

Conseils Coordination Services Jeunes

(Jambes)

fiche contact

- Dénomination précise : Conseils Coordination Services Jeunes
- Adresse : boulevard de la Meuse 111 à 5100 Jambes
- Numéro de dossier du service : 11062
- Téléphone : 081/26.00.60
- Fax : 081/22.40.66
- Adresse électronique : ccsj.namur@tiscali.be
- Heures d'ouverture : 9h à 17h
- Direction : Véronique DEMANET
- Personne-contact : idem ou délégation si absente
- Arrondissement judiciaire : Namur
- Pouvoir Organisateur : asbl « Conseils Coordination Services Jeunes »
- Arrêté de référence : SPFct
- Population : 12 prises en charge mixtes de 0 à 18 ans
- [Des coordonnées actualisées sont disponibles dans la rubrique "contacts" du site internet de la DGAJ \(www.aidealajeunesse.be\)](http://www.aidealajeunesse.be)

dynamique institutionnelle

- 1986 – Constitution en association de fait avec pour mission la création d'une banque de données à caractère social
- 1987 – Constitution en asbl
- 1988 – Réorientation vers le placement familial d'urgence
- 1990 – Obtention d'un projet pilote pour une année
- 1993 – Agrément par convention en tant que service de placement familial d'urgence
- 2003 – Agrément dans le cadre de la réforme en tant que service de placement familial à court terme

public accueilli

Public

Il s'agit d'enfants, de jeunes, de 0 à 18 ans, dont la problématique est « gérable » en famille d'accueil, y compris des situations concernées par la loi de 1965 (art 36/4) à condition que les jeunes soient :

- dans des conditions psychologiques autorisant un hébergement en famille d'accueil ;
- en mesure d'admettre les conditions de guidance proposées par le service.

Toutefois, nous mettons certaines restrictions par rapport à la prise en charge de situations de toxicomanie avérée, de délinquance grave et de pathologie psychiatrique nécessitant un cadre institutionnel spécialisé.

Procédure d'accueil

Accueil dans les familles sélectionnées

- Prise de contact téléphonique de l'autorité mandante avec demande d'intervention.
- Analyse de la demande par le service social.
- Recherche d'une famille d'accueil.
- Réponse au mandant dans les heures qui suivent la demande.
- Premier entretien avec le jeune et sa famille chez le mandant avec précision des objectifs de l'hébergement.

- Prise en charge du jeune.
- Contact avec la famille d'accueil et clarification de la situation.
- Remise des documents officiels à chaque intéressé.
- Mise en place de l'accompagnement dans le but d'une réintégration ou réorientation à plus long terme.

Accueil dans le réseau élargi

- Formulation de la demande par le mandant ou son délégué.
- Mise à disposition des Certificats de Bonne Vie et Mœurs de la famille accueillante.
- Rencontre avec les différentes parties dès que possible chez le mandant ou son délégué.
- Mise à profit d'une période de 10 jours maximum pour l'investigation auprès des différentes parties.
- Remise d'un rapport, d'acceptation ou de refus motivé, de la situation.
- Rencontre chez le mandant afin de formaliser la prise en charge avec établissement du programme d'aide et constitution du dossier officiel de famille accueillante.
- Mise en place de l'accompagnement et du travail de médiation en vue de la réintégration du milieu familial naturel.

« Accueillir un enfant peut changer une vie »

modalités de l'aide et ressources du service

Notre service est agréé pour deux types d'intervention :

- l'accueil dans des délais courts et pour des périodes courtes d'enfants au sein de notre réseau de familles sélectionnées ;
- la prise en charge de jeunes, d'enfants accueillis au sein de leur propre réseau (grands-parents, oncles, tantes,...) pour des périodes n'excédant pas trois mois.

Nos missions sont :

- le recrutement et l'agrément des familles d'accueil ;
- l'hébergement en famille d'accueil ;
- le suivi des jeunes et des familles d'accueil ;
- la médiation entre la famille naturelle et le jeune.

Nos objectifs et nos compétences visent à :

- offrir l'hébergement, l'écoute et l'apaisement dans des délais courts ;

- organiser la période transitoire nécessaire pour sortir de la situation de crise ;
- organiser l'accompagnement, la guidance de jeunes, d'enfants accueillis au sein de la famille élargie ;
- organiser les investigations nécessaires avec les divers services, la famille naturelle, afin d'élaborer un projet de réinsertion ;
- offrir un suivi au niveau de l'école et de la famille ;
- proposer une observation psycho-médico-sociale par les services conventionnés avec CCSJ ;
- fournir un rapport évolutif de la situation aux mandants ;
- préparer un accompagnement à plus long terme ;
- entretenir des contacts réguliers avec la famille d'accueil afin de dégager tout élément utile.

trois concepts-clés significatifs pour les interventions du service

Rapidité d'intervention

Notre service fonctionne 24h/24, 365 jours par an, grâce à un service de garde assuré par le service social. Nous assumons dans des délais courts (quelques heures) l'accueil d'enfants, de jeunes dans nos familles d'accueil sélectionnées et nous répondons aux difficultés urgentes rencontrées par les familles d'accueil.

Nos familles savent qu'elles peuvent être sollicitées à tout moment.

De plus, ces familles sont réparties sur tout l'arrondissement de Namur et ses zones limitrophes ce qui permet de préserver la continuité des différentes activités du jeune (école, loisirs, activités extra-scolaires...).

Toute famille proposée par un mandant et/ou bien connue du jeune fera l'objet d'une procédure de reconnaissance par notre service (durée 10 jours maximum).

Collaboration et travail en réseau

Dès qu'un jeune est accueilli à CCSJ, l'accompagnement de celui-ci et de la famille d'accueil s'organise en concertation avec tous les intervenants concernés par chaque aspect de la situation. Nous pouvons donc assurer une aide en accord avec les services qui nous mandatent au niveau :

- de l'école ;
- de la famille (médiation) ;
- d'une observation psycho-médico-sociale rapide, par des services conventionnés

avec CCSJ (SOS parenfants-centre de guidance-SMSW-PMS,...) ;

- de la préparation d'une aide à plus long terme ;
- de l'organisation de rencontres entre le jeune et sa famille en milieu neutre (CCSJ).

Cette méthode de travail nous permet de raccourcir au maximum la durée des hébergements hors du milieu familial naturel.

Médiation

L'objectif de l'hébergement à court terme est, entre autre, d'évaluer les potentialités de réintégration du jeune dans sa famille d'origine. A cette fin, nous assumons un rôle de médiation au sein de la famille na-

turelle, en accord avec le mandant et suivant les missions confiées par celui-ci.

Nous mettons tout en œuvre pour :

- le retour progressif du jeune dans sa famille (un jour, un week-end, quelques jours) avec encadrement de CCSJ, permettant le réapprentissage de la vie commune ;
- raccourcir le séjour avant une prise en charge pour un service d'accompagnement ou de guidance à plus long terme ;
- améliorer les relations entre les différents membres de la famille ;
- assurer une autre forme d'implication de la famille par rapport à son enfant.

messages identitaires

Aux jeunes et aux familles

Nous sommes là pour permettre aux jeunes et aux familles de souffler et de se ressourcer durant une période transitoire, réfléchir sereinement à des solutions d'avenir durables au sein de la cellule familiale et dans leur cadre social.

Aux partenaires du secteur et hors secteur

Nous souhaitons collaborer avec tous les intervenants utiles et concernés par la situation des jeunes qui nous sont confiés et des familles, dans le respect de la confidentialité, des missions et des limites de chacun.

Aux autorités mandantes

Nous voulons travailler dans un esprit de collaboration, clarté, concertation, cohérence, et respect des prérogatives de chacun.

Conseils Coordination Services Jeunes

(Jambes)

